



Business Partners'
CODE FOR ETHICAL CONDUCT



CODE DE DEONTOLOGIE à l'attention des Partenaires commerciaux

Cher Partenaire,

Chez Ipsen, la volonté d'améliorer la santé et la qualité de vie des patients impose d'adopter une démarche d'éthique des plus exigeantes.

La question de l'éthique sous-tend les actes et le comportement d'Ipsen, non seulement lorsqu'il est question d'améliorer la qualité des soins mais également à travers l'ensemble des activités de la société. Nous avons intégré les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies (NU), dont nous sommes signataire, à notre propre Code d'éthique.

Nous sommes également membre de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA) qui contribue à réduire les inégalités en matière de santé, à accélérer l'accès des patients à des médicaments innovants et à renforcer la sécurité du patient.

Nous nous efforçons d'adopter une conduite éthique à l'égard des patients, des professionnels de santé, des organismes publics, de nos concurrents, partenaires, associés et collègues. Tel est l'engagement d'Ipsen.

Ipsen souhaite aller encore plus loin et s'assurer que ses partenaires commerciaux partagent ses valeurs, telles qu'elles sont énoncées dans le Code d'éthique.

L'adhésion de chacun d'entre nous à l'engagement d'Ipsen contribuera à améliorer véritablement la santé et de la qualité de vie des patients et constituera la clé de voute d'un partenariat commercial durable.

Marc de Garidel
Chief Executive Officer

DROIT DU TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

Emploi librement choisi

Aux termes de la loi, les employés doivent pouvoir librement choisir leur emploi et le quitter dans le respect des règles établies.

Tout recours à un travail forcé, sur la base d'un asservissement ou d'un rapport coercitif ou à un travail effectué en prison sur une base non volontaire est strictement interdit.

Travail des enfants

Tout emploi doit respecter l'âge minimum d'accès à l'emploi ou au travail défini dans chaque pays. L'âge minimum pour travail dangereux est de 18 ans pour tous les pays.

Salaires, prestations sociales et durée du travail

Les employés doivent être traités de manière équitable et rémunérés conformément aux législations sur les salaires en vigueur, ce qui inclut le salaire minimum, les heures supplémentaires et les prestations sociales prévues par la loi. La durée du travail doit être conforme aux lois et réglementations du pays.

Liberté d'expression et d'association

Les employés doivent se sentir libres de communiquer, de signaler tout problème ayant trait à leurs conditions de travail et de constituer et rejoindre volontairement tout syndicat de leur choix conformément aux lois et réglementations applicables.

Equité en matière d'emploi

Toute discrimination au motif de caractéristiques personnelles telles que l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la confession, le handicap ou l'opinion politique, tant en termes d'accès à l'emploi que de traitement des employés sur le lieu de travail est prohibée, à l'exception des mécanismes de discrimination positive prévus par les lois et réglementations.

Respect de l'individu

Chaque employé est en droit d'être traité avec courtoisie, respect et dignité. Toute forme de harcèlement est interdite.

TRANSPARENCE

Transparence des produits

Toutes les informations relatives aux produits demandées par les autorités de santé doivent être communiquées dans le total respect des lois et réglementations internationales, régionales et/ ou locales.

Leur promotion doit se faire en totale transparence, de manière équitable et objective, dans la limite des indications et conditions d'utilisation décrites dans les posologies approuvées par les autorités compétentes.

Transparence à l'égard des Professionnels, des Organismes de santé et des Groupes de patients

Les interactions avec les professionnels, organismes de santé et groupes de patients doivent être équitables et justifiées par des besoins légitimes. Ces interactions doivent faire l'objet d'un signalement, comme le prévoient les lois, réglementations et Codes industriels.

Transparence financière

Les registres financiers utilisés pour les communiqués destinés au public doivent être fiables et précis. Ces communiqués incluent notamment les états financiers, les rapports annuels et publications similaires ainsi que toutes informations rendues publiques par tous moyens (y compris les communiqués de presse, conférences de presse, conférences avec les analystes, présentations publiques, etc.). Les registres doivent refléter avec précision les transactions et paiements effectués.

DEVOUÉS A LA SANTÉ

Respecter notre engagement et fournir des produits de qualité supérieure implique de respecter les normes les plus strictes à tous les stades du cycle de vie des nos produits, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter :

- **Les Bonnes Pratiques de Pharmacovigilance (BPP)**

Nous nous engageons à ce que toutes les données relatives à la sécurité soient collectées et analysées conformément aux Bonnes Pratiques de Pharmacovigilance des études de recherche, durant la phase de développement et tous les stades du cycle de vie d'un produit à compter de sa mise sur le marché.

- **Les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)**

Nous nous engageons à ce que nos produits soient systématiquement fabriqués dans le respect des Bonnes Pratiques de Fabrication et contrôlés selon des normes de qualité adaptées à leur emploi et les exigences énoncées dans leur autorisation de mise sur le marché.

- **Les Bonnes Pratiques de Distribution (BPD)**

Nous nous engageons à maintenir le niveau de qualité du Produit tout au long du processus de distribution afin que les médicaments remis aux consommateurs n'aient subi aucune altération de leurs propriétés, conformément aux Bonnes Pratiques de Distribution.

- **Les Bonnes Pratiques Cliniques (BPC)**

Nous nous engageons à assurer la sécurité des patients qui participent à nos essais cliniques en adoptant les normes éthiques, scientifiques et cliniques les plus élevées dans le respect des Bonnes Pratiques Cliniques.

- **Les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL)**

Nous nous engageons à produire des données de tests fiables et de grande qualité concernant la sécurité des substances industrielles chimiques et biologiques, dans le respect des BPL.

- **Santé des employés**

Nous nous engageons à prévenir les risques pour la santé et la sécurité de nos employés dans le cadre de toutes nos activités.

- **Environnement**

Nous nous engageons à ce que nos activités dans leur ensemble soient respectueuses de l'environnement, conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

- **Bien-être des animaux**

Nous nous engageons à traiter avec respect les animaux utilisés dans le cadre des travaux de recherche et avons mis en œuvre le principe des 3 « R » pour nos expérimentations animales, à savoir « Raffinement, Réduction et Remplacement ».

INTÉGRITÉ

Pratiques de lutte contre la corruption

La définition légale de la corruption varie d'un pays à l'autre mais sa signification reste la même : « offrir quelque chose dans le but d'obtenir un intérêt ou avantage indu ».

La corruption biaisant le commerce équitable, entravant le développement économique et engendrant des frais multiples pour la société au sens large, aucune forme de corruption ne sera tolérée.

Conflits d'intérêts

Toute situation générant un conflit d'intérêts réel, apparent ou supposé doit être évitée ou signalée afin d'être gérée comme il se doit.

Concurrence équitable

Nous nous engageons à mener toutes nos activités dans le respect des lois et réglementations antitrust et relatives à la concurrence en vigueur.

Droits de propriété intellectuelle - Confidentialité - Protection des données

Les données protégées par des brevets, marques déposées, droits d'auteur, secrets commerciaux ou droits de propriété intellectuelle doivent être respectés conformément aux lois et réglementations applicables.

Les informations confidentielles doivent être utilisées à bon escient et, en tout temps, de manière éthique, et protégées contre tout(e) vol, dommage, détournement ou utilisation abusive.

Les lois et réglementations relatives à la protection des données doivent être respectées.

Conformité

Ipsen attend de ses partenaires qu'ils se conforment à l'ensemble des lois, réglementations, ainsi qu'au contenu du présent code. Tout manquement conduira à la résiliation de notre coopération.

PARLER OUVERTEMENT

Différents moyens de signalement des comportements inappropriés, problèmes ou inquiétudes ont été mis en place au sein de votre organisation.

Tout comportement potentiellement illicite ou inapproprié d'un employé d'Ipsen doit être signalé en temps opportun au Chief Ethics and Compliance Officer d'Ipsen.

Merci de bien vouloir écrire à :

Ipsen.Ethics.hotline@ipsen.com

Ipsen s'engage à traiter tout signalement avec tact et d'en garantir la confidentialité dans la mesure du possible.